

Econocom Group S.A./N.V.

Société anonyme

Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B

1050 Bruxelles

Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 mai 2005*

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem, chaussée de Louvain, 510 (bte 80) sous la présidence de Monsieur Luc Pintens.

#### Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme secrétaire et Messieurs Gérard Pélissier et Jean-Philippe Roesch, choisis comme scrutateurs, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises.

#### Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

« L'Echo » et le « Tijd » du 22 avril 2005 ;

« Le Moniteur Belge » du 22 avril 2005.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 22 avril 2005.

#### Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
  - Oddo MidCap a informé la société par télécopie du 25 avril 2005 du blocage des 214 352 titres détenus par la société EINV ;
  - Petercam a informé la société par télécopie du 26 avril 2005 du blocage des 654 230 titres détenus par la société EINV ;
  - Petercam a informé la société par télécopie du 3 mai du blocage des 250 titres détenus par Jacob Koeman ;
  - BNP Paribas a informé la société par télécopie du 3 mai 2005 du blocage des 1 763 548 titres détenus par la Société Valgest ;
  - BNP Paribas a informé la société par télécopie du 3 mai 2005 du blocage des 349 810 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;

- Fortis Banque a informé la société par télécopie du 11 mai 2005 du blocage de :
  - 97 276 titres détenus par la Banque Générale du Luxembourg ;
  - 78 428 titres détenus par BNP Paribas Securities Services ;
  - 1 000 titres détenus par Roger Geys ;
  - 350 titres détenus par JP Morgan Chase Manhattan Bank ;
  - 1 titre détenu par KBC Securities ;
  - 4 000 titres détenus par Monsieur Gérard Pélissier ;
  - 103 000 titres détenus par San Francisco City & County Employees Retirement System.
- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
  - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 22 avril 2005, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 13 539 968 actions qu'elle détient ;
  - Jean-Philippe Roesch a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 29 avril 2005, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 100 000 actions qu'il détient.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 16 906 213 actions sur les 30 000 000 actions composant le capital social sont représentées.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 7).

#### Ordre du jour et propositions de décisions

##### *Le Président expose l'ordre du jour :*

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2004 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2004 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et distribution de dividende ;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004 ;
6. Pouvoirs.



*Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :*

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2004 ;
4. Affectation du bénéfice réalisé de 12 382 170 euros de l'exercice et du bénéfice de 8 109 052 euros reporté de l'exercice précédent :
- à la distribution de dividendes pour 4 500 000 euros,
  - au résultat reporté pour 9 456 470 euros,
  - à la réserve légale pour 0 euros,
  - à la réserve indisponible pour actions propres pour 6 534 752 euros.
- Proposition de distribution d'un dividende de 0,15 euro brut par action.
5. Accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 ;
6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, de procéder à l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent et notamment de modifier et/ou de coordonner les statuts ainsi que d'effectuer toutes formalités de dépôt, publication et de signature qui s'attachent à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont lus, discutés et expliqués (Annexes 2, 3 et 4).

#### Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2004

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2004 (Annexes 5 et 6).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Résolution 4. Affectation du résultat

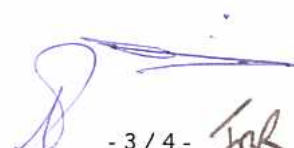

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 12 382 170 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 8 109 052 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 20 491 222 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes -----4 500 000 euros,
- résultat reporté ----- 9 456 470 euros,
- réserve légale -----0 euros,
- réserve indisponible pour actions propres -----6 534 752 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide que le Conseil d'Administration fixera la date d'attribution et de mise en paiement du dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

  
- 3 / 4 - 

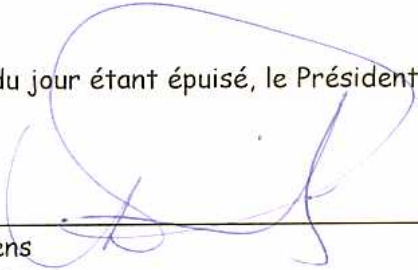
Résolution 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

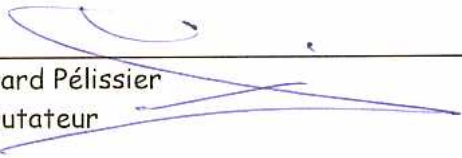
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 55.

Signé,

  
\_\_\_\_\_  
Luc Pintens  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Roesch  
Secrétaire

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Roesch  
Scrutateur

  
\_\_\_\_\_  
Gérard Pélissier  
Scrutateur

**Annexes :**

1. *Liste de présence*
2. *Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2004*
3. *Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004*
4. *Rapport du Commissaire sur les comptes statutaires au 31 décembre 2004*
5. *Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004*
6. *Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2004*
7. *Procurations*